



RROMS

«TSIGANES»

«GENS DU VOYAGE»

On dit qu'ils volent nos poules, même si on n'a plus de poules. On dit qu'ils sont sales. On dit qu'ils ont l'air trop pauvres, dans nos sociétés qu'on rêve composées uniquement de riches. On dit qu'ils nous volent. Au mépris de l'avis du Parlement européen, l'Italie a commencé à les ficher, prenant leurs empreintes digitales, et faisant ressurgir le spectre des pires moments du xx^e siècle. On dit qu'on n'est pas comme l'Italie. On dit qu'on est le pays des droits de l'homme. On continue de les confondre tous, allègrement: ceux qui vivent dans les bidonvilles, ceux qui sont nomades, ceux qui sont sédentaires. Ceux qui mentent, ceux qui travaillent. On les appelle tantôt Rroms, tantôt Tsiganes, tantôt «gens du voyage». Sur les routes, ils sont les seuls à avoir tant de panneaux indicateurs à leur usage. Dans le seul but qu'ils rentrent chez eux, faut-il croire. Mais c'est où, au fait, chez eux? LE TIGRE a pris la parole. Pour rappeler que chez eux, c'est ici. Que les discours, les rumeurs et les mythes qui les entourent sont de la même teneur que ceux de l'antisémitisme et du racisme. Que tout le monde semble s'en foutre. Que commencer à s'intéresser à eux, en rappelant qu'un homme est un homme, est peut-être un bon début.

PAGES 54 À 59 PAMPHLET — RACISME ET AMALGAMES

PAGES 60 À 62 ENTRETIEN — LA RÉPRESSION ET L'ASSISTANCE

PAGE 63 PHOTOGRAPHIE

PAGES 64 À 65 DROIT — NI LIBERTÉ, NI ÉGALITÉ

PAGES 66 À 71 HISTOIRE — MONTREUIL-BELLAY, UN CAMP OUBLIÉ

RACISME ET AMALGAMES

PAR LÆTITIA BIANCHI

Quand ils jouent du violon, ce sont de gentils Tsiganes. Quand ils font du jazz, ce sont des Manouches. Dans les films de Kusturica, c'est des Gitans. Quand ils mendient dans le métro, c'est des Roumains. Quand ils habitent dans une caravane, c'est des gens du voyage. Quand ils habitent dans des bidonvilles, c'est des Roms. Quand ils habitent dans une maison, c'est des «Tsiganes sédentarisés». Quand ils sont très pauvres, c'est des voleurs. Quand ils ont de belles voitures, c'est aussi des voleurs. Qu'ont en commun toutes ces phrases? D'être entièrement fausses et de véhiculer des amalgames et des non-sens qui, dans un climat actuel extrêmement difficile pour les communautés dont il va être question, confinent au racisme. Pour ceux qui pensent encore qu'un être humain est un être humain, indépendamment de son statut social et de son origine ethnique, et que tous les êtres humains sont égaux, nous allons tenter de battre en brèche les idées reçues.

Pour l'écrasante majorité des gens, et, fait plus grave, pour bien des instances institutionnelles, la confusion est totale: Roms, Gitans, Roumains, Tsiganes, Manouches, gens du voyage, Bohémiens..., tous ces termes semblent interchangeables pour désigner une masse floue de gens, pauvres, asociaux, et qui se déplacent sur les routes. Première erreur, et de taille: seuls 4% des Roms sont des nomades à l'échelle européenne; en France, ils sont environ 20%. À l'inverse, d'autres communautés sont nomades mais ne sont pas roms. Le poncif «Tsigane», qui a amalgamé bien des populations différentes au cours des siècles [cf. **ENCADRÉ**], désigne en fin de compte une réalité sociale fantasmagorique: le versant négatif en est l'image du nomade pauvre et hors-la-loi; le versant positif en est le rebelle fier, libre et musicien. Le mythe perdure. Dans un article de *L'Est Républicain* sur Cécilia Sarkozy, la «première dame imprévisible, rebelle», on pouvait ainsi lire: «Le jeune maire tombe amoureux de cette brune longiligne d'origine espagnole et tzigane, arrière-petite-fille du compositeur Isaac Albeniz.»¹ Que c'est beau! Voilà Cécilia naturalisée tzigane: puisqu'elle est insoumise, musicienne et amoureuse. On entend pleurer les violons au

loin. Un beau poncif pour journalistes. Quand il s'agit de folklore, les «Tsiganes» font rêver. Django Reinhardt, le cirque Bouglione... Depuis *La Petite Gitane* (1613) de Cervantes, «matrice d'un mythe qui, se développant dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, se répand dans la littérature et les arts à l'époque romantique»², ceux qu'on appelait alors les Bohémiens incarnent la liberté en marche: Esmeralda chez Hugo, Carmen chez Mérimée, «la tribu prophétique aux prunelles ardentes» de Baudelaire, les écrits de Lamartine, la musique de Liszt... Autant de célébrations de la «vie de bohème», qui devient même un mode de contestation anti-bourgeois pour un certain nombre de jeunes artistes, avant que le discours «civilisateur» ne stigmatise ces «vagabonds»². On est toujours là. Pas avancé d'un pas depuis un siècle. Alors que les boutiques de mode affichent des foulards chatoyants à la philosophie voyageuse³, le Parlement vote des lois et le gouvernement fait passer des circulaires scandaleuses, contournant par mille subtilités juridiques les fondements de la République, les droits de l'homme, les textes européens, bref tous les beaux discours de la libertégalitéfraternité qui interdisent de s'en prendre à

un groupe ethnique. Bienvenue dans une société schizophrène.

Quant au bel euphémisme «gens du voyage», il a été mis en circulation par deux décrets français de 1972. Dans la pratique administrative et dans le langage médiatique, cette appellation est désormais utilisée pour désigner, de manière «politiquement correcte», les Roms, Manouches, Gitans, Yéniches, bref tous ceux qu'on est prêt à écarter des villes et dont on ne sait pas trop qui ils sont. La preuve: il ne viendrait à l'idée de personne d'appeler un trader qui passe sa vie entre New York, Londres et Paris un «gens du voyage». Il voyage plus qu'un Rrom? Qu'importe. Les fantasmes sont bien ancrés et on les ressort à la première occasion. Ainsi ces articles sur les Hornec, «parrains» du «milieu parisien», qu'une dépêche AFP — donc tous les journalistes — qualifient de «Tziganes sédentarisés de l'Est parisien»⁴. En l'occurrence, ces «Tsiganes» sont sédentarisés... depuis plus de cinq cents ans! Mais voilà, ça donne le ton: on garde l'image du nomade, du voyageur voleur. «Les Italiens, Français, Kabyles... pour ceux-là, on a oublié qu'ils ont été sédentarisés. En revanche, on n'oublie pas que les "Tziganes" ont été "sédentarisés", même si cela veut



faire mille ans. Vous pensez bien, sinon, l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante ne serait pas compétent.»⁵ De même, l'article Wikipédia GENS DU VOYAGE serait presque drôle s'il ne traitait pas... d'êtres humains: «La notion de sédentarisation lorsqu'elle est appliquée aux gens du voyage peut laisser penser qu'une famille ne voyageant plus devient de facto sédentaire. Or il n'en est rien, si ce n'est que cela tend à laisser croire qu'elle s'insère enfin (sic) dans la "norme". Mais dans les faits, les

voyage. [...] Il s'agit d'une des raisons amenant à de la prudence lorsqu'il faut qualifier le mode de vie des gens du voyage.» Attention! Observez bien l'homme du voyage et la femme du voyage: parfois il bouge, parfois il ne bouge plus. Lorsqu'il ne bouge plus, attention! car peut-être rebougera-t-il. Comme nous quand on part en vacances, quoi. Sauf que lui, c'est un gens-du-voyage. Un regard extérieur, au mieux pseudo-scientifique, au pire méprisant. Tel est ce dont souffre, depuis plusieurs siècles, le peuple rrom et ses diverses composantes.

Le panneau *gens du voyage* n'est qu'une manière d'envelopper de bien-pensance une réalité sordide: le fait qu'il côtoie souvent sur les routes le panneau *déchetterie municipale*. Mais bien sûr, «gens de la déchetterie», ce serait moins classe, au pays des droits de l'homme, en 2008. Quoique. Il faut croire que leur statut de parias est bien ancré dans les mœurs: puisque le maire de Saint-Martin-la-Plaine (Loire) a eu la bonne idée d'apposer à l'entrée de sa ville un panneau indiquant

avec une naïveté touchante: *interdit aux gens du voyage*. Voilà. Un lieu peut être jumelé avec ***⁶, plus beau village de France, ville fleurie 3 fleurs, et interdite aux gens du voyage. Pas interdit aux caravanes ou aux poids lourds, non! Juste interdit aux «gens du voyage». SOS Racisme ayant déposé une plainte pour discrimination, la municipalité a retiré le panneau. Mais en attendant? Le petit panneau était là. Pas tagué, pas rayé, pas démonté par un habitant à qui il resterait un semblant de morale et de notion de droit. «Une maladresse», a reconnu le maire. Zut alors.

Cette «maladresse» n'est malheureusement qu'un cas particulièrement visible d'un état de fait: le rejet de la masse des Tsiganes, Rroms, «gens du voyage», Gitans, tous mélangés et confondus — qu'importe! Vous voulez vous déprimer pour la journée? Vous allez sur un forum de discussion, d'un journal de gauche, de droite, de ce que vous voulez. L'incitation à la haine raciale a pignon sur rue. Le bon vieux café du commerce, avec ses invectives et ses propos violents, est enregistrable et transfrontalier: ça s'appelle le net. De quoi regretter l'invention des commentaires sur les blogs. Voici un florilège de tous les poncifs sur les «Rroms-Tsiganes-gens du voyage». Forum du *Nouvel Observateur*, 2 octobre: «Ces populations ne vivent que d'expédients et d'aides sociales. Deux mille ans que ça dure qu'ils ne s'intègrent nulle part et préfèrent le clan et le voyage perpétuel d'un bout à l'autre de l'Europe! Les Rroms de Roumanie sont chez eux en France, connaissent leurs droits, les failles de notre système et en profitent!» Et c'est reparti: «[à propos de la comparaison gitans/déchets nucléaires, cf. infra]: C'est injuste pour les déchets nucléaires, qui eux au moins rapportent un max d'argent aux communes, alors que les Gitans ne rapportent que des vols de poules et une musique insupportable!» On vous passe les quelques «exterminiez-les tous» aisément trouvables. On nous rétorquera que tout forum charrie son lot d'insanités et de jugements hâtifs; que le propre d'un forum est aussi que les plus motivés (donc souvent les plus extrémistes) y



gens du voyage qualifiés de «sédentarisés» continuent d'avoir des ancres forts dans le monde du

TOUS CEUX QU'ON APPELLE "TSIGANES"

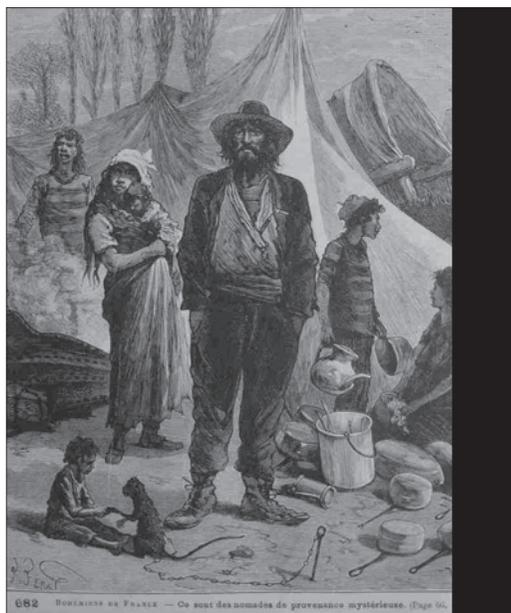
Le mot «Tsigane» vient du grec *athigganoi*, «celui qui ne se laisse pas toucher»: «Il y a encore à Constantinople une autre hérésie, écrit Timothée vers l'an 600, ce sont ceux qui s'appellent aussi *Athigganoi*. [...] Ils vivent en Phrygie et ne sont ni juifs ni païens. Ils observent le samedi mais non pas la circoncision. Ils ne permettent à personne de les toucher et si l'on veut leur donner du pain ou de l'eau, ou tout autre objet, ils ne prennent pas cet objet en main mais demandent que la chose qu'on leur offre soit déposée à terre et c'est seulement alors qu'ils s'approchent et la prennent. Ils procèdent de la même manière lorsqu'ils veulent donner quelque chose à autrui. C'est à cause de cette attitude, à cause de ce qu'ils ne permettent pas le contact avec les autres, qu'on les appelle *Athigganoi*.» La dernière mention de cette secte dans l'Empire byzantin remonte au IX^e siècle, soit bien avant l'arrivée des premiers Rroms. Par amalgame avec les *Athigganoi*, les Rroms furent appelés *Tsigani* dans les pays slavophones et en roumain, *Tsiganes* en France, *Zigeuner* en allemand, *Zingari* en italien, *Cigane* en portugais... Outre son caractère péjoratif, le mot «Tsigane» n'a pas de définition réelle. **Plusieurs groupes qui n'ont aucun rapport entre eux de par leur origine, leur culture, leur langue et leur regard sur eux-mêmes sont à l'occasion appelés tsiganes** par les populations environnantes, ignorantes et souvent racistes à leur égard. Ainsi les **BALKANO-ÉGYPTIENS** et les **BEASH** ou **RUDARS** qui vivent dans les Balkans, notamment en Croatie. Les **YÉNICHES** sont une minorité germanique, dont la formation est un des résultats de la guerre de Trente Ans. Plusieurs familles ont été alors déracinées et ont commencé une vie itinérante. On les trouve aujourd'hui en Allemagne, France, Suisse et un petit nombre en Autriche. C'est sans doute ce mode de vie mobile qui est à l'origine de l'amalgame entre les Rroms, supposés mobiles, et les Yéniches. Le parler des Yéniches est à base d'allemand et d'alsacien. Stigmatisée, cette minorité a souffert des persécutions nazies ainsi que de la politique des autorités suisses. Les **TRAVELLERS**, appelés aussi *Tinkers*, dénomination qu'ils rejettent comme dévalorisante, vivent en Irlande, en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Il s'agit d'une population d'origine celte qui a été formée progressivement à partir de familles paysannes poussées sur les routes en raison des famines récurrentes. Malgré leur nom, très peu de Travellers mènent une vie nomade aujourd'hui. Le **premier Congrès international des Rroms** (Londres, 1971) a revendiqué le droit légitime du peuple rrom à être désigné sous le nom de... «Rrom». Pour compliquer l'affaire, des *gadje* [non-Rroms] ne renoncent pas à l'appellation «Tsigane», considérant qu'elle n'est pas péjorative, et des Rroms parlant à un *gadjo* se désignent spontanément par ce mot, même s'ils ne l'utilisent pas entre eux.

prennent la parole. C'est vrai. N'empêche que. La convergence de messages racistes fait froid dans le dos. Cette haine envieuse envers une population dans son ensemble, ou plutôt à travers la représentation fantasmée d'une population dans son ensemble, a malheureusement trop d'équivalents dans l'histoire: l'antisémitisme, le racisme anti-Noir, le racisme anti-Arabe. Qui se font plus discrets depuis quelques années, plus honteux. L'anti-tsiganisme, lui, perdure avec assurance. Que tous ceux que l'on appelait Tsiganes aient été exterminés dans les camps nazis? On l'a oublié. On l'apprend un peu, à l'école. Juste un peu. Sans doute car ne bénéficiant ni d'une importance démographique au sein du pays, ni du soutien extérieur d'un État, les Rroms n'ont que peu d'assise pour faire entendre leur voix. D'où une reconnaissance publique minimale, et de maigres lieux de mémoire [cf. article de Jacques Sigot pp. 66-71].

Rrom, Roumain: ça se ressemble drôlement. C'est pareil, non? Les femmes ont de longues jupes et mendient. Eh bien non. Les Roumains sont un peuple vivant en Roumanie, en Moldavie et dans quelques régions voisines. Leur langue, le roumain (mot dérivé de la ville de Rome), est une langue néo-latine. Le mot *Rrom* vient quant à lui d'un mot sanskrit qui signifiait «artiste, artisan» [cf. ENCADRÉ sur l'identité rromani]. Alors certes la Roumanie compte le nombre le plus important de Rroms (près de deux millions), et pourtant: tous les Rroms ne sont pas roumains et tous les Roumains ne sont pas rroms. La confusion entre ces deux peuples s'est accentuée lorsque l'effondrement du bloc soviétique a jeté dans la misère une partie de la population⁶: «Au début des années 1990, les Tziganes des Balkans furent les premières victimes de l'éclatement de la Yougoslavie et de la chute des régimes communistes⁷. Oubliées par les nouveaux gouvernements, appauvries par la transition économique, ciblées par les nationalismes agressifs émergents, bouc émissaire des affrontements intercommunautaires, ces communautés se retrouvèrent socialement margi-

nalisées, voire soumises à des violences et même à de véritables pogroms.»⁸ Effondrement économique, climat de haine... et subventions européennes suscitant des jalousies: «Quand les nombreux Bulgares vivant sous le seuil de pauvreté apprennent que l'Union européenne met en place des programmes d'aides spécifiques aux Tziganes, comme une assistance médicale gratuite, alors qu'eux-mêmes ne peuvent s'acheter des médicaments ou se chauffer en hiver à cause du coût de l'électricité, ils prêtent une oreille attentive aux thèses d'un parti extrémiste comme Ataka.»⁸ C'est ce climat qui pousse les plus fragiles à fuir les discriminations et les violences... et à arriver aux portes de nos villes⁹. De quoi regarder différemment les quelques mendiants du métro... Ces Rroms de Roumanie, de Bulgarie ou du Kosovo qui ont fui la misère et les discriminations ne sont pas nomades mais sédentaires. Ils ont occupé des caravanes non pas par habitude ni par amour du

voyage, mais faute de mieux: ils viennent tenter leur chance en Europe. Alors qu'ils sont à peine dix mille dans toute la France, quelques dizaines par bidonville, ils sont censés être une «invasion».



1882 DOMINION DE FRANCE — Ce sont des nomades de provenance mystérieuse. (Page 60)

RROMS, MANOUCHES, GITANS

Venue d'Inde au XI^e siècle, une grande majorité des Rroms s'est implantée dans les Balkans, alors qu'une partie continuait son chemin vers les Carpates et les régions baltes jusqu'au nord de la Russie. La caractéristique principale de ce premier groupe est une bonne conservation de la langue rromani et le fait de se reconnaître sous la dénomination de **RROMS**. Une partie des Rroms sont ensuite allés vers les territoires germanophones, en Italie, puis vers la France. Ce sont les **SINTÉS**, dont la caractéristique principale est l'influence très importante de l'allemand ou de l'italien selon les régions. En France, les Sintés se présentent aux Français comme **MANOUCHES**, mot rromani signifiant «être humain», mais le mot *sinto* est utilisé lorsqu'ils parlent entre eux ou avec d'autres Rroms. Ils appellent leur langue *romnepén*. Du même tronc commun balkanique s'est détaché le groupe **KALO**, qui lui, fonde son identité par sa présence dans la péninsule Ibérique. Ce sont ceux qu'en France on appelle **GITANS**, mot utilisé aussi entre eux. À la suite de persécutions sanglantes et systématiques, surtout aux XVII^e et XVIII^e siècles, ils ont été obligés d'abandonner l'usage du rromani en famille. Ajoutant à la confusion, le célèbre film *Dom za vešanje* de Emir Kusturica est sorti en France, pour attirer le public, sous le titre... *Le Temps des Gitans*. L'idée que les Rroms d'ex-Yougoslavie sont des Gitans (alors que les Gitans sont les Rroms d'Espagne, cf. *supra*) s'est ainsi répandue. Les Rroms yougoslaves eux-mêmes, bien qu'ils soient connus pour avoir gardé une forte identité ethnique, se disent du coup parfois eux-mêmes «Gitans yougoslaves». À ces trois grands groupes, il convient d'ajouter les Rroms de Finlande, qui se dénomment aussi *Kaalé*, et les Rroms britanniques, les *Romanichals*.

► QUELQUES CHIFFRES

On compte environ 12 millions de Rroms en Europe, les deux pays qui en abritent le plus étant la Roumanie et la Bulgarie. Les Rroms d'Europe sont répartis ainsi:

- RROMS «ORIENTAUX»:** 85%
- KALÉS OU GITANS** (Espagne et Portugal): 10%
- SINTÉS OU MANOUCHES** (France): 4% (500 000 personnes)
- ROMANICHALS** (Grande-Bretagne): 0,5%

Au niveau européen, les Rroms sont sédentaires à 96%. On estime que la France a le pourcentage le plus élevé de population rrom nomade ou semi-nomade (environ 20%). Les Rroms, peuple sans territoire compact, n'ont jamais eu de revendications territoriales.

Pourquoi? Parce qu'ils sont trop visibles. Parce que cela contrarie le Parisien, de voir une dame mendier avec son nouveau-né [DOSSIER MENDICITÉ à venir dans *Le Tigre* en 2009]. Il est plus simple de ne plus la voir, même si cela est coûteux financièrement, même si cela est humainement intolérable. Les chiffres d'expulsion gonflent, et tout le monde est content. [cf. ENTRETIEN pp. 60-62]. Tant pis s'ils sont européens, tant pis s'ils essaient de travailler, tant pis si leurs enfants étaient scolarisés.

Syllogisme: tout nomade est un pauvre, tout indésirable est un nomade. Conséquence: tout Rrom habitant dans un bidonville, puisque pauvre et indésirable, est un nomade, donc un Tsigane, donc un Manouche, donc un Gitan, donc a une grosse caravane. Et voilà comment on ne vient à croire qu'il suffit de faire la manche pour s'acheter une Mercedes. On a tous lu *Tintin*. C'était une pie, pas les Bohémiens, qui volait les bijoux de

la Castafiore. Nicolas Sarkozy, non: il n'a lu ni *La Princesse de Clèves*, ni *Tintin*. À l'Assemblée nationale, le 10 juillet 2002, le ministre de l'Intérieur faisait cette déclaration mémorable: «Comment se fait-il que l'on voie dans certains de ces campements tant de si belles voitures, alors qu'il y a si peu de gens qui travaillent?» On doit tout reprendre au début. Le fait qu'on puisse être itinérant et avoir un vrai métier. Le fait que d'autres ne se retrouvent dans des «campements» que par nécessité, parce qu'on leur refuse le droit élémentaire à vivre... sur un terrain. Le fait que la majorité des Rroms sont sédentaires, sont «intégrés», sont vos voisins, votre médecin, votre plombier, votre couvreur, votre avocat, votre cirque Zavatva, votre...

Les «bobos», dit-on: «bourgeois bohèmes». On accuserait presque les Rroms d'être d'autres bobos: des bohémiens bourgeois. Qui ont volé tant et tant de poules! Humour rrom: «On va lâcher un million de poules dans Paris, comme ça on n'en parle plus.»

Confondre un mode de vie et une classe sociale, sous l'appellation «tsigane», en présupposant qu'un «Tsigane» est obligé d'être pauvre, est ahurissant. On oublie ce faisant qu'il est lui aussi français, et qu'il a lui aussi le droit de gagner de l'argent. Mais non. Le Manouche n'a pas le droit d'avoir une belle voiture, alors qu'il ne viendrait à personne l'idée de critiquer la Mercedes de son voisin, quand bien même magouillerait-il un peu. C'est le moment de rappeler quelques vérités: «Savez-vous qu'ils paient des impôts, "ces gens-là"? Savez-vous que ce qu'ils demandent en priorité c'est d'acheter des terrains où ils pourront installer leurs caravanes et vivre, mais que systématiquement les maires se pressent de préempter pour éviter leur présence sur leurs communes? Savez-vous qu'ils sont français, au moins? Qu'ils ont participé eux aussi à la Résistance? Savez-vous que la nouvelle taxe d'habitation pour les caravanes (instaurée en 2005 et applicable en 2008 pour ne pas gêner la présidentielle) est trois fois supérieure à la taxe d'habitation dans un des quartiers les plus bourgeois de Paris (le Marais), alors que cette même caravane taxée n'ouvre aucun droit aux aides logement (APL, crédits à taux réduit, etc.) parce que quand il

s'agit d'aides, elle n'est pas reconnue comme logement?»⁵ Pour des gens censés voler l'État et les honnêtes contribuables, on repassera. On a vu des moyens plus efficaces de vivre aux crochets de la société, puisque telle est l'accusation courante. Pour les nomades, pas d'aides au logement, parfois pas de carte d'identité, un policier à aller voir tous les trois mois (!) pour valider ses papiers, un droit au stationnement qui se réduit comme peau de chagrin¹⁰, le non-respect de la loi Besson [cf. article sur L'ÉTAT DU DROIT pp. 64-65]. Quand il y a des aires de stationnement, l'astuce: les reléguer dans des zones lointaines, à proximité de lieux pollués (ce qui est absurde d'un point de vue financier, puisque la viabilisation des terrains est donc très coûteuse), «oublier» de faire passer le ramassage des ordures (manière subtile pour les municipalités de prouver que ces gens-là sont sales par culture). Le maire¹¹ de Bormes-les-Mimosas a adressé cette lettre aux élus du Var: «Environ 450 personnes vivent désormais, en toute illégalité, à proximité de nos paisibles concitoyens. Combien durera leur séjour? Seule la volonté de ces citoyens hors-la-loi le décidera. [...] Protégez tous vos terrains, privés ou communaux, labourez-les, rendez-les inaccessibles, ne comptez que sur votre équipe municipale, vos services et vous-même pour sécuriser vos concitoyens.»¹¹

Autre astuce, juridique: modifier le droit au travail pour le rendre de plus en plus restrictif, et donc pousser les «gens du voyage» dans l'illégalité. Ainsi, une loi de 1996 relative au commerce et à l'artisanat¹² oblige à montrer un diplôme ou la preuve d'une expérience de trois ans (ce qui suppose de rester au même endroit pendant cette durée) concernant des métiers tels que la construction, l'entretien de bâtiments, le ramonage — activités très souvent exercées par les «Tsiganes» et «voyageurs». L'apprentissage de ces métiers étant jusqu'alors informel, transmis par la famille et non par l'École Nationale Supérieure du Ramonage, voilà des métiers qu'ils sont maintenant obligés d'exercer illégalement. Mêmes bâtons dans les roues pour les vendeurs ambulants. En plus du fait qu'ils rencontrent de plus en plus de problèmes pour tout bêtement pouvoir s'arrêter, il

LE GÉNOCIDE

SAMUDARIPEN signifie «meurtre collectif total». Le terme est équivalent à celui de **PORRAJAMOS** («dévoration, déchirure», mais avec une connotation sexuelle) pour désigner le génocide des Rroms, Sintés et Kalés pendant la Seconde Guerre mondiale. La population rrom d'Europe a perdu plus de 200 000 des siens entre 1933 et 1945. Quoique «aryens», les Rroms étaient considérés par les nazis comme des parias et des asociaux. Ont été exterminés en tant que *Zigeuner* («Tsiganes») non seulement les Rroms, mais aussi des familles yéniches et certains Beash en Croatie. La population rromani attend toujours que le monde reconnaisse son martyr sous le régime nazi. Lors du procès de Nuremberg qui jugea les criminels de guerre nazis, aucune déposition de Rroms ne fut entendue. En 1997, le président des États-Unis Bill Clinton a choisi le professeur Ian Hancock, un intellectuel rrom, pour le nommer membre du U.S. Holocaust Memorial Council en tant que représentant du peuple rrom. Au cours des dix-sept ans d'existence de ce Conseil, c'était la deuxième fois seulement qu'un représentant rrom pouvait faire partie des 65 membres qui le composent. De même, il a fallu attendre 1982 pour que Helmut Kohl reconnaisse ce génocide. La mémoire des victimes du Samudaripen est aujourd'hui honorée le 8 AVRIL, date d'une très ancienne fête des Rroms de Transylvanie: c'est le «jour des chevaux», sortie festive des abris d'hiver avec les chevaux ornés de guirlandes. Le 8 avril 1971, date du premier Congrès international des Rroms, est également célébré comme le jour de l'émancipation.

leur est de plus en plus difficile de trouver des étals libres sur les marchés. Le président de l'Association nationale des gens du voyage catholiques témoigne: «Les marchés ont été réduits, réduits, réduits... Ceux qui ont des places permanentes gardent leurs places. Ils réduisent le marché de cinquante mètres, ou un peu plus... Ils enlèvent les places du bout, où il y a les voyageurs.»¹³ C'est un effet boule de neige. En empêchant les «gens du voyage» de travailler, on les précarise. On les pousse vers la misère et vers l'illégalité, qui est précisément ce qu'on leur reproche. Oh, le beau cercle vicieux! Et au fait, une dernière nouvelle, incroyable, qui fera plaisir à leurs détracteurs: il y a aussi des voleurs parmi ces gens. Comme partout. Ça alors!

Revenons sur une polémique récente. Interrogé¹⁴ sur l'éventuel enfouissement de déchets radioactifs en Moselle, Philippe Leroy, président UMP du conseil général, s'est dit «plutôt pour» avant d'ajouter: «On est embêtés aussi avec les populations de Gitans: personne n'en veut. On est embêtés avec les politiques de traitement des déchets: personne n'en veut.» Admettons que ce soit un procès d'intention qui ait été fait au député, dont le propos finissait par: «Et pourtant, le civisme aujourd'hui pour tout le monde est de savoir accueillir sur nos territoires des populations difficiles, des logements sociaux dans des quartiers protégés, les déchets nucléaires, les déchets industriels et ménagers. Nous avons cette responsabilité collective d'accueillir. Maintenant on en est plutôt à cette espèce d'égoïsme: tout ça sauf au fond de mon jardin.» La proximité des termes Gitans/déchets nucléaires nous a quant à nous fait penser à un autre point. Qui sont les gens qui travaillent pour les enfouir, ces affreux déchets nucléaires si dangereux pour la santé? Des «Tsiganes», qui «constituent une main-d'œuvre recherchée pour les travaux dangereux pour la santé et par les compagnies désirant éviter les réglementations strictes en matière de santé et de sécurité»¹⁵. Témoignage, près de Chinon: «À l'origine c'était une région maraîchère... une main-d'œuvre maraîchère essentiellement. La centrale nucléaire n'embauche

pas en direct; elle a recours à une boîte d'intérim pour faire embaucher les Tsiganes. Mon cousin transporte des déchets nucléaires, des fûts radioactifs; il nettoie des choses dans le périmètre de sécurité. Beaucoup de Tsiganes là-bas ont des problèmes de thyroïde. [...] Les managés savent que ces gens ne vont pas manifester; c'est un public malléable. Pour le centre nucléaire, c'est une main-d'œuvre providentielle.» Même discours à Toulouse, où un médécine témoigne: «À AZF, il y avait de l'amiante. Sur les chantiers de démolition des immeubles pollués, qui trouve-t-on au bout de la chaîne? Des Tsiganes, employés comme ouvriers de démolition. [...] Il coûte très cher de mettre en place une protection efficace des ouvriers. Le bâtiment est une industrie quasi mafieuse en France. Les grosses sociétés sous-traitent auprès de sociétés qui sous-traitent elles-mêmes. Au bout de la chaîne, on trouve les Tsiganes et les immigrés clandestins.»¹⁶

Pour les sédentaires, la discrimination est tout aussi forte. Prenons le Rrom idéal. Il arrive dans une commune. Admettons (cela ne va déjà pas de soi) qu'il parvienne à acheter un terrain. Rac-

cordement à l'eau? Refusé. Racordement à l'électricité? Refusé. Il veut inscrire ses enfants à l'école? Refusé. Motif? Tête tsigane, nom tsigane. «Des milliers de Tsiganes et de voyageurs qui achètent des terrains se trouvent constamment harcelés.»¹⁷ C'est totalement illégal? Oui, et alors? Puisque presque tout le monde s'en fiche. Que faire? Saisir la Halde, attaquer en justice. Sauf que ne voulant pas faire de vagues, habitués à être persécutés depuis des siècles, les Rroms ont l'habitude de faire le gros dos. Quelques-uns osent saisir la justice, qui leur donne raison [cf. ARTICLE pp. 64-65]. Qu'à cela ne tienne! Leur voisin est discriminé à son tour.

Et puis il y a le reste: le fait qu'ils travaillent, qu'ils vivent comme



L'IDENTITÉ RROM

Le *rromanipen* (le fait d'être Rrom et de respecter les principes et les valeurs de la culture *rromani*) est avant tout construit autour de la langue *rromani* et d'un certain nombre de valeurs culturelles. «Dis-moi, Dis-moi, le Rrom, où est notre terre, nos montagnes, nos fleuves, nos champs, nos forêts? Où sont nos tombes? — Ils sont dans les mots, Dans les mots de notre langue.» (ESLAM DRUDAK). Le *rromani* est une langue proche du hindi: son vocabulaire et sa grammaire de base sont indiens aux trois quarts. Le reste est constitué de vocabulaire emprunté au persan, au grec, et aux langues européennes de contact (allemand, italien, français, espagnol...). La découverte de l'origine indienne des Rroms eut lieu au XVIII^e siècle, lorsque Vályi István établit la ressemblance entre le vocabulaire des Rroms de son village natal avec une liste de mots du sud de l'Inde. Le *rromani* fut présenté comme «une langue indienne en Europe» précisément à l'époque où l'on s'intéressait aux relations unissant le latin et le grec avec le sanskrit. Malgré sa diversité dialectale, le *rromani* reste une seule et même langue, et les Rroms peuvent communiquer entre eux. Écrit depuis le début du XX^e siècle dans des alphabets différents selon les pays, le *rromani* dispose depuis 1990 d'une écriture commune visant à permettre une meilleure diffusion de la littérature *rrom*. Marcel Courthiade, titulaire de la chaire de langue et civilisation *romani* à l'INALCO, affirme ainsi [L'Humanité, 9.II.2002]: «Il y a en France 120 000 personnes qui savent le *romani* dans une communauté comptant entre 200 000 et 300 000 Rroms. La langue est l'élément le plus fort de l'identité d'une communauté. [...] Si l'on regarde sur un ou deux siècles, [les Rroms] gardent leur identité, l'usage de la langue, des traditions, d'une morale de respect de la famille, de respect des vieux, d'amour des enfants, de liens avec la nature. Il ne faut pas parler d'exil. Les Rroms, où qu'ils soient, tiennent à garder leur double appartenance. Ils veulent être citoyens du pays où ils ont grandi et ils restent des Rroms.» Pour un article exhaustif sur la volonté de l'Union *Rromani* Internationale de standardiser la langue pour la rendre compréhensible par les différentes communautés, et les débats que cela suscite (du fait de l'utilisation démagogique de la langue par des politiciens), cf. MORGAN GARO, «La langue *rromani* au cœur du processus d'affirmation de la nation *rrom*», in *Hérodote* n° 105, 2002.

nous tous — cette «normalité» que tant de gens ne veulent pas admettre. La question la plus récurrente sur les forums est: «D'où tirent-ils leurs revenus?» Alors... «Quoi leur répondre? Qu'ils aillent vivre une semaine avec ces personnes dont ils ne connaissent pas la source des revenus. Ils se rendront compte qu'il n'est effectivement pas facile de se lever à quatre heures du matin pour se préparer à faire les marchés, les vendanges, la récupération, les chantiers, le porte-à-porte...»



Traditionnellement, pour pouvoir travailler et gagner leur vie, les artisans rroms cachent leur identité. Le rapport sur l'Anti-tsiganisme en France¹³ est édifiant. Des peintres, des maçons, des ramoneurs, qui tous racontent la même histoire: se cacher pour pouvoir vivre. Toni L***, patron d'une entreprise de réparations: «Je dois dissimuler le fait que je suis voyageur. C'est écoeurant. C'est vraiment du racisme à 100%. Tous les voyageurs qui sont des artisans dissimulent leur identité, utilisent des pseudonymes. Parfois chez des clients, j'entends des remarques telles que: "On est content de votre travail — vous savez, maintenant on doit faire attention avec tous ces Gitans..."» Et si, dans le hasard d'une conversation, ils ont le malheur de dire qu'ils sont Tsiganes: ils perdent leur travail.

Alvaro Gil-Robles, l'ex-commissaire européen aux Droits de l'homme,

affirmait dans le rapport 2006 sur la situation des Rroms en Europe: «Les sentiments anti-Rrom sont si profondément ancrés que la discrimination à leur encontre ne semble [...] pas illégale.» Alors, que faire? «Prendre des mesures urgentes afin de mettre fin au climat d'impunité dans lequel se développent les propos racistes relatifs aux Tsiganes, voyageurs et Rroms migrants.»¹⁶ Changer le traitement médiatique trop souvent réservé à ces communautés [cf. ENCADRÉ], prendre des mesures symboliques au plus haut niveau de l'État, reconnaître le génocide de ces peuples, transmettre leur mémoire, modifier les nombreuses lois discriminantes à leur égard, ne pas tomber dans le paternalisme humanitaire... Juste les considérer comme des hommes, en fin de compte. ■

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

JEAN-PIERRE LIÉGEOIS, *Roms en Europe*, La documentation française, 2007.
Revue *Études tsiganes* [www.etudestsiganes.asso.fr].
SITE INTERNET... «La voix des Rroms» — blog [http://roms.blog.tdg.ch/]

UN DÉRAPAGE MÉDIATIQUE

Le 11 février 2005, sur France 5, l'émission *C dans l'air* titrait ainsi le débat du jour: «*Délinquance: la route des roms*». Un policier, un criminologue, un «spécialiste» de l'immigration et un juge discutaient avec l'animateur Yves Calvi de «la criminalité organisée à base clanique ou ethnique» et des «réseaux» tsiganes... Dans un article très documenté [«Sarkozy, les médias et l'invention de la "mafia roumaine"», avril 2005, lisible sur le site Les mots sont importants, www.lmsi.net], Caroline Damiens a analysé la spirale du discours médiatique né de cette émission. Depuis, une action en justice pour incitation à la haine raciale a été intentée, action qui n'a toujours pas eu de suite. Le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) a quant à lui daigné émettre une «mise en garde». Hélas, cette émission n'était «qu'une émanation parmi d'autres d'un acharnement médiatique qui va toujours dans le même sens», affirme Caroline Damiens. Qui raconte donc comment ont été déployés «80 CRS, la brigade de répression du proxénétisme (BRP), la brigade de protection des mineurs, le service départemental de la police judiciaire (SDPJ), de l'identité judiciaire (IJ), des renseignements généraux (RG), les unités d'élite de la brigade de recherche et d'intervention (BRI, anti-gang) ainsi que des maîtres-chiens, tout cela pour... une vingtaine de caravanes posées dans une friche industrielle qui abritait 75 personnes à tout casser.» Et comment le «réseau clanique très structuré» décrit par la presse unanime a fondu comme neige au soleil: «L'affaire se conclura par seulement quelques reconduites à la frontière pour dépassement de visas.» Caroline Damiens démonte ainsi la manipulation politique ayant «transformé des sans-papiers en "criminels organisés en réseaux mafieux"» afin de faciliter leur expulsion et de s'assurer l'appui de l'opinion publique. Et rappelle qu'en 2003, le procureur de la République en charge d'une affaire sur le supposé «réseau de mendicité organisé» avait requis un non-lieu général faute de charges, et s'était déclaré «scandalisé par l'utilisation de moyens adaptés au grand banditisme pour une petite délinquance, [...] une mendicité de subsistance» [Le Parisien, 22 déc. 2003]. Trop tard: la presse dans son ensemble avait largement réactivé les mythes sur la «mafia tsigane». Depuis, il serait malhonorable de dire que la presse ne fait pas quelques efforts. La stupeur face aux événements en Italie (la mort de deux fillettes rroms sur une plage, le décret-loi de 2007 permettant l'expulsion de ressortissants roumains, et surtout le fichage, par relevé des empreintes digitales, des Rroms italiens par le gouvernement de Berlusconi, avec l'aide de la Croix-Rouge), on note des interrogations croissantes dans la presse, face à une question qui concerne l'Europe entière. La Commission européenne, au sein de son concours de journalisme «Pour la diversité. Contre les discriminations», a doté de 2500 euros le prix spécial 2008 sur «les questions liées à la discrimination contre la communauté rrom». Lequel de nos confrères l'obtiendra?

NOTES — 1. *L'Est Républicain*, 19 octobre 2007. 2. S. Moussa (dir.), *Le mythe des Bohémiens dans la littérature et les arts en Europe*, L'Harmattan, 2008. 3. «Citoyens bohèmes, Bohémiens non citoyens», in *R de réel*, vol. P, novembre 2002. 4. *Le Point*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Parisien*, etc. ont tous repris l'expression. 5. Sur le site de La Voix des Rroms. 6. Cf. *Études Tsiganes* n° 31, 2007. 7. Sur cette question, cf. *Stella* (2006), film documentaire de Vanina Vignal sur une femme roumaine vivant au Hanul, bidonville de la plaine Saint-Denis situé sous l'A86. 8. «Extrémisme dans les Balkans», *Le Monde diplomatique*, juillet 2008. 9. Cf. aussi «Vie et mort d'un bidonville», *Le Monde* 2, 26 mai 2007. 10. Sur le droit au stationnement, cf. l'article pp. 62-63 sur l'état du droit. 11. Albert Vatinet (divers droite). Cf. *Rue89*, 28 juillet 2008. 12. La loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat. 13. Cité dans le rapport *Hors d'ici! Anti-tsiganisme en France*, nov. 2005. Pour plus d'information sur la juridiction d'exception concernant les Tsiganes, voir XAVIER ROTHÉA, *France, pays des droits des Roms? Gitans, «Bohémiens», «gens du voyage», Tsiganes... face aux pouvoirs publics depuis le XIX^e siècle*, Carobella ex-natura, 2003. 14. Interview sur France 3 Lorraine-Champagne-Ardenne. Dans un communiqué adressé à la presse le lendemain, Philippe Leroy «souligne qu'aucun des quatre journalistes qui l'interviewaient à ce moment-là sur le plateau n'a considéré, et à juste titre, que ses propos pouvaient être outrageants.» On a envie de lui répondre que c'est un bien mauvais argument d'autorité, vu la passivité de l'ensemble des médias sur la question [cf. ci-contre]. 15. L'ERRC (European Roma Rights Centre): Centre Européen pour le Droit des Rroms. — ILLUSTRATIONS D.R., ARCHIVES J.SIGOT, PHOTO SAIMIR MILE, D.R.

LA RÉPRESSION ET L'ASSISTANCE

ENTRETIEN AVEC SAIMIR MILE, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION LA VOIX DES RROMS

Alors que les expulsions des Rroms des bidonvilles se poursuivent, Saimir Mile, représentant de La Voix des Rroms, l'une des trop rares associations à prendre la parole «de l'intérieur», revient sur les fondements juridiques de cette politique, et montre ce qui se cache derrière les euphémismes de «l'aide humanitaire au retour» et des «villages d'insertion». Avant d'aborder une question fondamentale: la perception univoque, par la société française, du peuple rom.

LE TIGRE — Depuis quelques années, les Rroms de Roumanie et de Bulgarie sont devenus des citoyens européens...

SAIMIR MILE — En 2002, la Roumanie et la Bulgarie ont signé des accords avec les pays Schengen, permettant à tous les porteurs de passeports de ces deux pays de circuler librement et sans visa dans l'espace Schengen pour une durée inférieure à trois mois. En 2007, ces pays ont rejoint l'Union européenne. On vient donc de Sofia ou de Bucarest à Paris comme si on y venait de Marseille, juste en ayant sa carte d'identité sur soi.

LE TIGRE — Comment fait l'État, juridiquement, pour expulser des citoyens européens?

SAIMIR MILE — Tout européens qu'ils soient, les Roumains et les Bulgares relèvent d'un statut hybride qui ressemble beaucoup plus au régime des étrangers extracommunautaires qu'à celui des communautaires. La France a bien pris soin de limiter les droits de ces nouveaux Européens, notamment en ce qui concerne le droit au travail. Une circulaire du 22 décembre 2006, prise donc quelques jours avant l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne, précise que, pour résider plus de trois mois en France, les ressortissants de ces pays doivent pouvoir justifier de ressources suffisantes¹. En même temps, la circulaire soumet l'accès à un emploi pour ces étrangers à une autorisation de travail qui doit être délivrée au préalable par la préfecture. Pour l'avoir, le candidat doit avoir une promesse d'embauche d'un employeur qui paiera en outre une somme à l'Agence Nationale d'Accueil des Étrangers et des Migrations (ANAEM²) dont le montant minimum est de 893 euros. On procède donc par barrières successives: une dissuasion financière (la somme mise à la charge de l'employeur), puis la lourdeur administrative, puisque le traitement du dossier par la préfecture dure entre 3 et 9 mois, période pendant laquelle l'employeur ne peut pas employer le candidat. Ainsi, poussés en pratique à travailler au noir et donc ne pouvant pas justifier de ressources régulières, les Roumains et les Bulgares sont en théorie expulsables. Dans les faits, ce sont systématiquement les Rroms de ces deux pays qui sont expulsés, ce qui laisse songeur. Certes, cela permet plus facilement d'atteindre les chiffres d'expulsion puisqu'on arrête et on renvoie d'un coup plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de personnes, et ce parfois plusieurs fois par an — mais est-ce la seule chose qui explique ce ciblage particulier?

1. Cette circulaire reprend le teneur de l'article 5-1-c de la Convention de Schengen qui stipule que l'admission sur le territoire européen est accordée à l'étranger qui dispose «des moyens de subsistance suffisants, tant pour la durée du séjour envisagé que pour le retour dans le pays de provenance» et ce pour un séjour n'excédant pas trois mois. La loi permet donc d'expulser des gens en règle au niveau des papiers (puisque'ils n'ont pas dépassé leur visa) parce qu'ils ne peuvent pas justifier de 100 euros par jour. «Et voilà créé le délit de pauvreté», dit Caroline Damiens [cf. encadré p. 59], qui rappelle que cette mesure a reçu «le doux sobriquet d'"APRF [arrêté préfectoral de reconduite à la frontière] roumain"» de la part des policiers.

2. L'Agence Nationale d'Accueil des Étrangers et des Migrations a été créée en 2005; elle a succédé à l'Office des Migrations Internationales (OMI) créé en 1945.

LE TIGRE — Comment sont nés les récents bidonvilles aux alentours des grandes villes?

SAIMIR MILE — Au début des années 1990, suite à l'effondrement du bloc soviétique, des Rroms roumains sont venus en France accompagnés par des passeurs qui les plaçaient dans des caravanes. Il leur a fallu s'adapter à cet habitat, si tant est qu'on puisse appeler ainsi les caravanes délabrées et sans roues où ils étaient relégués par leurs passeurs. Une fois quittes de leurs dettes à l'égard des passeurs, ils se sont construits des petites cabanes en matériau de récupération. Depuis, ils essaient toujours de survivre dans les abords des grandes villes françaises en travaillant au noir dans le bâtiment, en récupérant de la ferraille, en vendant des journaux ou des fleurs...

LE TIGRE — Lors des dernières expulsions de bidonvilles, à Aubervilliers en 2006, à Saint-Denis en août 2007 et à Saint-Ouen en août 2008, on a pu lire que certaines familles étaient relogées dans des «villages d'insertion».

SAIMIR MILE — Ou comment donner un air d'innovation à des politiques anciennes... De temps en temps, avant d'expulser, après des «enquêtes sociales» menées par des associations parachutées par la préfecture, on pioche un certain nombre de familles dans le tas, selon des critères de sélection assez opaques³. Les familles sélectionnées sont placées dans les «villages d'insertion»: sous ce terme bucolique, ce sont des centres fermés et gardiennés 24h/24 que l'on ose appeler ainsi. L'accès à ces lieux est interdit à toute personne extérieure, sauf autorisation spéciale préalable. On ne peut y recevoir personne, ni sa famille (en dehors de ses membres inscrits sur la liste), ni les amis. Les lieux sont fermés même à la presse, qui doit avoir une autorisation pour y entrer. Ces maîtrises d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) sont des conventions entre l'État, une municipalité et des personnes morales de droit privé (associations et entreprises) sur des projets dont on ne voit pas bien le caractère urbain ou social. Le premier projet de ce type avait été inauguré en grande pompe fin 2006 à Aubervilliers. Représentants de l'État, de la municipalité et même de l'ambassade de Roumanie se sont succédés dans leurs discours en français devant une assemblée de Rroms dont la majorité ne comprenait pas grand-chose à ce qu'on leur disait. Qu'importe, à partir du moment où on leur a bien notifié dans une langue qu'ils comprennent les règles à respecter: pas de linge qui sèche aux fenêtres, aucune visite à l'intérieur du camp, et ils bénéficieront d'un accompagnement social qui leur permettra de trouver un travail et un logement, ils scolariseront leurs enfants... Les «socialement accompagnés» n'ont pourtant pas vu la couleur de l'autorisation de travail par la préfecture, pourtant partie prenante des projets. Ils se voient proposer des stages, qu'ils accueillent avec plus ou moins de contentement, mais qu'ils acceptent toujours de manière enthousiaste parce qu'il faut bien faire bonne figure devant les «gens qui s'occupent de nous». Des stages qui commencent bien, avec des entreprises qui disent souhaiter embaucher ces stagiaires qui travaillent et travaillent bien. Mais une fois le stage fini, lorsque l'employeur contacte l'association gestionnaire du «village», la promesse orale d'embauche peut être retirée... Par ailleurs, les bonnes idées des Rroms qui vivent dans ces centres, y compris en matière d'entrepreneuriat, y sont étouffées faute de «titres de séjour», puisque l'inscription dans un de ces «villages» ne va pas de pair avec des papiers. Le maintien de ceux que des médias se plaisent à qualifier d'«heureux élus» dans une situation de pression constante, où souvent les stages de formation sont ressentis comme des contraintes, comme le prix à payer pour rester dans les bungalows des «villages d'insertion», est une bombe à retardement. On ne s'intègre pas plus que ses frères ou cousins qui vont de bidonville en bidonville au hasard des expulsions. On ne sait donc pas ce que ces initiatives donneront dans quelques années, mais en attendant, on sait que *bengalo* en rromani veut dire «diabolique».

LE TIGRE — Et les Rroms qui sont renvoyés en Roumanie ou Bulgarie, que deviennent-ils?

SAIMIR MILE — L'ANAEM sert de caution humanitaire à l'État français pour justifier les expulsions. Il y a un an, à l'automne 2007, un scénario s'est répété à plusieurs reprises: les Rroms ont été évacués par la police de leurs terrains, y abandonnant tous leurs effets personnels, systématiquement détruits. Ils ont ensuite été sommés de monter dans des cars spécialement affrétés pour l'occasion, des OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) ne faisant aucun cas de leur situation individuelle leur étant alors distribuées. Double illégalité du procédé: une OQTF doit être motivée par des éléments vérifiés au préalable par l'administration, alors qu'en l'espèce les décisions étaient apportées par les policiers sous forme de formulaires pré-signés et remplis sur place⁴. De plus, le délai obligatoire d'un mois pour exercer un recours contre cette décision était foulé aux pieds, les destinataires de ces mesures

3. La Lettre de l'État en Seine-Saint-Denis (14 octobre 2008, disponible sur www.pref93.pref.gouv.fr) tient le discours suivant: «La mise en œuvre de ce projet conduit à distinguer trois phases opérationnelles. Une phase d'identification des familles volontaires, une phase transitoire de stabilisation durant laquelle les familles sont logées dans des caravanes en l'occurrence prêtées par la Fondation abbé Pierre, et ce pour faire le lien avec la troisième phase, la phase d'insertion, d'environ trois ans». Et précise que des «enquêtes» ont «permis de retenir, selon les villages, entre 20 et 26 familles volontaires. Celles qui n'ont pas été retenues ont bénéficié de l'aide au retour humanitaire avec le concours de l'ANAEM. [...] Les autres ont fait l'objet, dans le cadre de la loi, de mesures d'éloignement du territoire.» Lesdites enquêtes sont menées par le Pact Arim. Ce nom vient du mouvement Pact (Centre d'amélioration du logement pour la Propagande et l'Action contre le Taudis, créé en 1942) et des ARIM (Associations de restauration immobilière, créées en 1967). Sur le site du Pact Arim (www.pactarim.com), on peut lire (dans la catégorie «aide à la famille») un court document PDF sur l'aide du Pact Arim 93 aux Rroms, dont la deuxième page, appelée de manière un peu grandiloquente «Reportage à Saint-Denis et Aubervilliers», est illustrée d'une photo mémorable où un gentil monsieur instruit un Rrom en chapeau.

4. Sur la manière dont se déroulent ces départs forcés, les témoignages des personnes qui ont pu y assister sont accablants — qu'il s'agisse des obligations de signer sous la menace, d'enfants «oubliés» sur le camp sans que personne ne puisse intervenir [cf. le témoignage de l'association Parada dans le document très exhaustif «Témoignages sur le déroulement des opérations de retour organisées par l'ANAEM, de septembre 2007 à juin 2008»: www.ldh-france.org/media/actualites/Recueil_de_temoignages.pdf]

étant immédiatement reconduits de force à la frontière⁵. Tout cela étant appelé «procédure de retour humanitaire». Encore un vocabulaire édulcoré sur la réalité amère d'une politique démagogique. 8 000 Roumains et Bulgares ont été expulsés en 2006, tout en sachant qu'en vertu des accords internationaux ils avaient le droit de revenir — et effectivement ils sont revenus. Parmi les 8 000, quasiment tous sont des Rroms. Démagogique, cette politique est aussi coûteuse: le coût d'une expulsion étant évalué à quelque 10 000 euros⁶, ce sont plus de 80 millions que le contribuable français a dû payer pour l'expulsion de ces Européens qui étaient de retour en France quelques jours plus tard. Combien de logements sociaux aurait-on pu construire avec cet argent jeté dans les abîmes de la démagogie? Ceci dit, M. Hortefeux ne baisse pas les bras. Il continuera à expulser les Rroms roumains et bulgares, même citoyens européens. En 2007, il y a encore eu quelque 3 000 expulsés, systématiquement revenus en France.

LE TIGRE — *Concrètement, que pensez-vous de l'aide sociale aux Rroms aujourd'hui?*

SAIMIR MILE — «*Ces gadjé qui pleurent sur notre sort plus que nous-mêmes me font bien rire*», me disait une jeune Rromni lors d'une conférence à Bruxelles. Elle avait un rire amer. Après le génocide, le pire qui puisse arriver à un peuple, c'est de devenir une matière première. «On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même», dit un proverbe. En ce qui concerne les Rroms, malheureusement, force est de constater que ce sont surtout les autres qui nous servent ou plutôt qui se servent de nous. Certains y trouvent un sens à leur existence, d'autres un emploi ou des subventions. La moindre tentative d'émancipation est perçue comme une menace, et les bonnes âmes font tout pour la tuer dans l'œuf. Parce qu'un Rrom qui réfléchit, qui agit et qui s'en sort, est un risque énorme. Il n'y a qu'à voir la presse pour s'en rendre compte. Jamais on ne parle d'un Rrom entrepreneur, enseignant, médecin ou même travailleur de chantier. Pour les médias, nous ne sommes acteurs que quand il s'agit d'infractions, puis évidemment, nous sommes victimes: de discriminations, de racisme, d'expulsions, de pauvreté... L'une comme l'autre de ces images nous dénie définitivement le rôle d'acteurs dans les sociétés auxquelles nous apportons pourtant notre contribution. Il faut prendre conscience de l'urgence, qui dure depuis sept siècles. Au lieu de la persécution pure et simple, nous avons aujourd'hui à faire face à deux aspects d'un même regard niant notre être: la répression et la haine d'un côté, l'assistance de l'autre. L'urgence, c'est donc d'en finir avec cette ambiance de répression / assistance.

LE TIGRE — *Pour cela, il faut donc déjà dépasser le cliché assimilant systématiquement les Rroms à des citoyens de seconde zone...*

SAIMIR MILE — Selon les données du ministère de la Justice, un peu plus de 1% de la population française est sous protection judiciaire (tutelle ou curatelle)⁷. Malgré la compassion qu'on devrait tous avoir pour les personnes souffrant de pathologies qui les rendent irresponsables, il serait révoltant que «Français» soit associé à «fou». C'est pourtant ce qui se passe pour nous: à peine plus de 1% de la population rrom de France vit dans des bidonvilles (5 000 à 6 000 personnes sur environ 400 000). Pourtant, l'image prévalant du Rrom est bien celle d'un occupant de bidonville. C'est de cette manière-là qu'on nous dénie notre être, notre identité réelle et profonde, notre langue que nous avons su maintenir pendant presque mille ans contre vents et marées, nos traditions, notre philosophie de vie et nos valeurs. Car une culture ne se gère pas de l'extérieur, alors que la misère, si. Et nous sommes toujours considérés en 2008 comme un ramassis de cas sociaux objet de politiques et de projets à caractère social. Dans les années 1930, c'était différent: nous étions considérés comme des sociaux juste bons pour être envoyés dans les crématoires après s'être épuisés dans les camps de travail. Nous y avons survécu, et les anciens commencent à témoigner. Il faut espérer que les jeunes seront en mesure de faire face aux défis de la société actuelle. ■

5. La version officielle de l'aide au retour est alléchante. Voici ce qu'on peut lire sur le site de l'ANAEM (www.anaem.fr): «PROGRAMME D'AIDE À LA RÉINSTALLATION EN ROUMANIE. Ce programme a pour but d'aider les Roumains en situation de grande précarité, regagnant leur pays après un séjour en France. Il prévoit, dans le cadre d'un partenariat avec des opérateurs locaux en Roumanie, un accompagnement personnalisé et des aides matérielles et financières à la création d'activités en Roumanie. [...] Quelles sont les aides? Une formation professionnelle en lien avec le projet économique, une étude de faisabilité économique, une aide financière au démarrage du projet à hauteur de 3660 euros par projet, une aide à la réalisation et au suivi pendant un an, un accompagnement social, si besoin.» Or une fois sur place, les «opérateurs locaux» censés aider ces projets s'évanouissent dans la nature. Tous les témoignages des journalistes, membres d'associations ou militants qui ont fait le voyage avec des Rroms concordent: ces aides sont inexistantes. Cf. «Ils ont cru aux promesses de l'ANAEM» (juin 2008), sur <http://solidariterroms.miblog.net> (site du réseau de solidarité avec les Rroms de Saint-Étienne), cf. aussi, dans *Le Monde* («Billet simple pour la Roumanie», 12 octobre 2007), le suivi le retour au pays d'une famille qui vivait dans un bidonville de Vénissieux. L'article confirme le caractère «guère probant» de l'affaire: les «fondations» ou associations roumaines mentionnées par les autorités françaises ne donnent jamais de nouvelles. Interrogé par *20 Minutes* (17 décembre 2007), le directeur territorial de l'ANAEM à Lyon a eu cette belle formule: «La mise en œuvre du programme de co-développement nécessite un investissement-temps important.»

6. Le coût d'une expulsion (coût direct et indirect: coût administratif de la procédure, coût de la reconduite à la frontière), est assez conséquent. Le 25 novembre 2007, invité de l'émission *Capital* sur M6, M. Hortefeux n'a pas démenti les propos de l'animatrice évoquant un chiffre de l'ordre de 10 000 euros. Maître Eolas (www.maitre-eolas.fr) arrive à un chiffre similaire dans un article du 20 février 2008, «Les caisses de l'État sont vides, c'est la faute des étrangers»: 11 483 euros pour la reconduite à la frontière d'un Ivoirien. Et de conclure: «Ça fait un bâton dans la case "reconduite à la frontière". Et ça pour un préfet, ça n'a pas de prix». Rappelons que le Premier ministre a indiqué que les objectifs de reconduite à la frontière, pour 2008, étaient de 26 000 personnes.

.....
LES NOTES ont été écrites par
la rédaction du Tigre.
.....

7. Chiffres de (www.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10016&article=12192.al)



27 octobre 2006 — Occupation de l'agence EDF de Saint-Denis, **contre l'expulsion**. EDF était locataire du terrain, appartenant à la Ville de Paris, où habitaient les familles. — **Manifestation** à Saint-Denis, 31 octobre 2007 — PHOTOS DANIEL MAUNOURY.

NI LIBERTÉ NI ÉGALITÉ

PAR LE TIGRE

Début 2008, la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) a rendu publique une délibération sur les «gens du voyage», délibération qui précise un certain nombre de points juridiques, et recommande au gouvernement de prendre des dispositions. Alors que le constat final est que *«les gens du voyage sont victimes de discriminations résultant des textes en vigueur comme de comportements individuels, et ce dans tous les domaines de la vie quotidienne»*, certaines recommandations au gouvernement restent timides. Revue de détails.

LE DROIT DE VOTE — Une loi de 1969 prévoit que les «gens du voyage» ne peuvent être inscrits sur une liste électorale qu'*«après trois ans de rattachement ininterrompu dans la même commune»*: il faut donc par exemple posséder depuis plus de trois ans une carte d'identité avec une adresse de rattachement. Or le Code électoral prévoit que les personnes sans domicile fixe peuvent être inscrites sur la liste électorale de la commune où ils résident depuis plus de six mois. La loi de 1969 a donc un *«caractère ségrégatif»*, puisqu'elle opère une distinction de fait entre personnes sans domicile fixe et «gens du voyage» — qui doivent attendre six fois plus de temps avant de bénéficier du droit de vote! Cette disposition discriminante est dénoncée depuis longtemps, y compris par les autorités de l'État¹ mais n'a toujours pas été réformée. La Halde appelle donc, dans le point 38 de sa délibération, à ce *«qu'il soit mis fin à l'exigence d'un rattachement de trois années à une commune pour les gens du voyage»* pour le droit au vote.

LA CARTE D'IDENTITÉ — La Halde précise que les «gens du voyage», *«bien que citoyens français, rencontrent parfois des obstacles pour obtenir la délivrance d'une carte nationale d'identité.»* Quant à ceux qui disposent d'une telle carte, ils sont souvent identifiables par celle-ci: l'adresse se résume à un code postal ou porte la mention «commune de rattachement», soulignant le statut particulier du porteur. La Halde demande donc que le gouvernement

prenne *«des mesures immédiates et concrètes pour permettre aux gens du voyage qui n'en disposent pas de se voir délivrer une carte nationale d'identité, ce document ne devant comporter aucune mention faisant indirectement apparaître l'origine des personnes concernées»*.

LA SCOLARISATION DES ENFANTS — La Halde a été saisie de plusieurs *«refus de scolarisation opposé à des enfants de gens du voyage»*. Après enquête, il s'est avéré que ces refus étaient liés *«à leurs origines tziganes réelles ou supposées, pour éviter la pérennisation de leur installation sur la commune»*. Or le Code de l'éducation prévoit que *«tous les enfants résidant sur le territoire d'une commune sont soumis à l'obligation scolaire entre six et seize ans»*, et de nombreuses conventions internationales, ratifiées par la France et qui s'appliquent donc *de facto*, insistent sur le droit à l'éducation des enfants. Un pays qui enfreint le droit des enfants à l'éducation peut être condamné par la Cour européenne, ce que rappelle la Halde en prenant l'exemple de la Tchéquie². Or la situation française apparaît comme *«particulièrement préoccupante et n'évoluant pas»*. La Halde recommande donc au ministère de l'Éducation nationale de rappeler *«le droit de chaque enfant présent sur le territoire d'une commune à être scolarisé»*.

LE STATIONNEMENT — La loi Besson³ de 1990, réactualisée en 2000, prévoit que toutes les communes de plus de 5000 habitants doivent

La HALDE est une autorité administrative indépendante. Elle a été créée en 2005 et elle est actuellement présidée par Louis Schweitzer. La Halde peut être saisie par tout citoyen qui s'estime victime d'une discrimination: après enquête, elle peut proposer une médiation, déposer une plainte ou se faire entendre par un tribunal pour défendre le réclamant. La délibération sur la situation des «gens du voyage» (n° 2007-372) date du 17 décembre 2007; elle est disponible sur <http://www.halde.fr>

1. Notamment le rapport du préfet Delamon (1990). 2. En 2007, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné l'État tchèque pour discrimination à l'égard des Roms *«pour les avoir placés dans des établissements spécifiques d'un niveau nettement inférieur à celui des écoles ordinaires, et dans lesquelles ils se trouvaient isolés de la population majoritaire»*. 3. Louis Besson, ministre du Logement en 1990 et secrétaire d'État au Logement en 2000, à ne pas confondre avec Éric Besson, actuel secrétaire d'État à l'Économie numérique.

aménager des aires d'accueil pour les «gens du voyage». En 2008, on estime à 25% le nombre de communes ayant effectivement réalisé les aires d'accueil prévues. La loi prévoyait qu'une commune n'ayant pas créé d'aire spécifique ne puisse expulser des personnes installées sur un terrain communal. Mais une circulaire de 2007 permet dorénavant de contourner la loi: les communes qui n'ont rien fait mais «manifestent la volonté de se conformer à leurs obligations» (formule floue qui peut se restreindre à un simple vœu pieux) peuvent, pendant deux ans, procéder à l'évacuation forcée de personnes installées sur un terrain communal. Ce n'est qu'au bout de deux ans qu'elles perdent cette faculté si elles n'ont toujours pas créé d'aire d'accueil. En 2009, il suffira qu'une nouvelle circulaire prolonge à nouveau ce délai pour que la loi Besson soit définitivement vidée de sa substance... Face à ces nombreux obstacles à leur installation, une partie des «gens du voyage» tentent d'acquérir des terrains, généralement dans des zones non constructibles, pour y installer des caravanes. Mais un rapport de la Commission européenne, paru en 2004, souligne qu'ils connaissent «une obstruction en raison de l'opposition des autorités locales lorsqu'ils tentent d'acheter un terrain et, s'ils y parviennent, ils rencontrent fréquemment des difficultés pour assurer l'approvisionnement en eau, en électricité et l'enlèvement des immondices et d'autres services publics». La Halde est intervenue dans un certain nombre de dossiers⁴. On pouvait donc s'attendre à ce que sa délibération générale revienne longuement sur le sujet. Or seul le point 42 fait référence au stationnement: «La haute autorité demande l'application complète et effective de la loi "Besson" relative au stationnement des gens du voyage.» On a vu engagement plus éclatant. Cette frilosité s'explique d'autant moins que, dans les cas particuliers, la Halde est un recours utile pour les «gens du voyage» en butte aux tracasseries administratives.

LES TITRES DE CIRCULATION — Ce n'est qu'en 1969 qu'a été supprimé le «carnet anthropométrique d'identité», décrivant les caractéristiques physiologiques du porteur, qu'une loi de 1912 avait imposé aux membres de professions ambulantes et aux «nomades». Ce dispositif, calqué sur les méthodes d'identification des criminologues du début du xx^e siècle, assimilait clairement les «nomades» à des délinquants. La loi de 1969 a remplacé le carnet par un titre de circulation qui comporte une rubrique «signes particuliers» mais pas de description physique du porteur. Il existe trois types de titres:

— Le commerçant ambulant (inscrit au registre du commerce) doit avoir un livret spécial de circulation, qui n'est pas soumis à visa: il est demandé par le voyageur une fois et une seule. En cas de non-possession du livret, le

commerçant est passible d'une amende.

— Le voyageur ayant des ressources régulières doit être muni d'un livret de circulation qui doit être visé tous les ans par les autorités (police ou gendarmerie). Là encore, la non-possession du livret est punie d'une amende.

— Le «voyageur sans ressource régulière» doit quant à lui être muni d'un livret de circulation qui doit être visé tous les trois mois par les autorités. La circulation sans ce carnet est cette fois punie d'une peine de prison allant de trois mois à un an.

Il existe donc bel et bien une différence de traitement en défaveur d'un groupe qui n'est pas directement nommé mais qui, par sa définition technique, correspond précisément aux «gens du voyage»: il est fait référence des personnes qui «logent de façon permanente dans un véhicule, une remorque ou tout autre abri mobile». Ce livret impose donc «à un seul groupe ethnique une obligation concernant ce qui est un droit général, le droit à la liberté de mouvement», là où la Convention européenne des droits de l'homme stipule: «Quiconque se trouve régulièrement sur le territoire d'un État a le droit d'y circuler librement et d'y choisir librement sa résidence.» On peut restreindre cette liberté pour des raisons graves⁵; en revanche il est illégitime de le faire «lorsqu'il n'existe pas de rapport raisonnable de proportionnalité entre les moyens employés et le but visé». Or, conclut la Halde, les carnets de circulation mettent en œuvre des «moyens disproportionnés de contrôle». Dans ses recommandations, la Halde demande donc de supprimer les trois catégories de voyageurs et de les fonder dans celle qui est la moins liberticide, celle des commerçants ambulants. Cette recommandation est potentiellement révolutionnaire, puisqu'elle tend à faire disparaître la catégorie des «gens du voyage».

Le point 11 de la délibération de la Halde affirme que lesdits «gens du voyage» apparaissent «en pratique comme un groupe identifié ayant en commun d'être victimes des mêmes différences de traitement, du fait de leur appartenance, réelle ou supposée, à la communauté tzigane». Ce qui est une aberration légale: c'est la discrimination qu'ils subissent en tant que «gens du voyage» qui permet de délimiter la catégorie des «gens du voyage». «C'est l'antisémite qui fait le juif», écrivait Sartre⁶. Il suffit de remplacer «juif» par «gens du voyage». Mais par quoi remplacer «antisémite»? Par «Français»? Neuf mois après la parution de cette délibération, le 16 septembre 2008, à l'occasion du premier sommet européen sur le peuple rom à Bruxelles, la Halde a «rappelé ses recommandations au gouvernement». Manière d'avouer que celles-ci étaient restées lettre morte⁷. La Halde ne peut pas faire grand-chose face à ce qui est sans aucun doute le cas le plus flagrant de discrimination légalisée en France, créant de manière officielle des citoyens de nationalité française... et de seconde zone. ■

4. Voir par exemple la délibération du 2 octobre 2006 sur {www.halde.fr} 5. Liste de ces raisons: «assurer la sécurité nationale, la sûreté publique, le maintien de l'ordre public, la prévention des infractions pénales, la protection de la santé ou de la morale, la protection des droits et des libertés d'autrui». 6. Jean-Paul Sartre, *Réflexions sur la question juive* (1946). 7. Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville, représentant le gouvernement français lors de ce sommet européen, a promis aux Rroms et aux «gens du voyage» vivant en France la suppression de mesures discriminatoires (titres de circulation et entraves au droit de vote). La ministre n'a cependant donné aucune date pour la réalisation de ces promesses.

UN CAMP OUBLIÉ PAR L'HISTOIRE

PAR JACQUES SIGOT

Durant la Seconde Guerre mondiale, un camp d'internement de Tsiganes fut ouvert en Anjou dans la ville de Montreuil-Bellay. Jacques Sigot, historien local, évoque le passé de ce camp et raconte sa lutte pour la reconnaissance de cette histoire oubliée.



C'était au tout début des années 1980, j'étais alors instituteur dans un village proche de ma ville d'adoption, Montreuil-Bellay, en Anjou, ou plus exactement en Maine-et-Loire. J'y avais déposé ma valise en 1973, après sept années passées au Maroc. J'avais eu la chance, au prix de sacrifices qui devaient bouleverser ma vie professionnelle, de contourner les horreurs du conflit en Algérie que je ne voulais pas assumer comme tueur ou victime. Les guerres m'ont toujours habité, ne pouvant comprendre pourquoi, en l'occurrence celle d'Algérie, on envoyait là-bas des jeunes gens massacrer ou se faire massacrer dans un pays qui voulait recouvrer sa liberté alors que l'on avait honoré leurs pères qui avaient sacrifié leur vie pour que la France reprît la sienne après quatre années d'occupation. Pour l'élève instituteur normalien que j'étais, il y avait là quelque chose d'inacceptable. Et l'adulte que j'étais devenu au tournant des années 1980 se posait toujours les mêmes questions. D'où mon premier ouvrage sur les Guerres de Vendée en Anjou, et spécialement dans ma nouvelle commune, sur le combat du 8 juin 1793. J'y retrouvais les mêmes mensonges entre les comptes-rendus officiels et ce que je découvrais, les morts allant de 20 à 4000 chez les Blancs (les Vendéens), et de 102 à 4000 chez les Bleus (les Républicains), avec toutes sortes de nombres intermédiaires chez les divers auteurs étudiés. Seul Dieu, qui sait traditionnellement tout, aurait pu trancher, mais je n'ai, pour l'instant, encore rien entendu de Lui...

C'est dans le temps de la sortie de cet ouvrage que je découvris le site de l'ancien camp de

Montreuil-Bellay. Je connaissais bien ces ruines d'escaliers en mauvais béton ne conduisant nulle part, ces plateformes grises de quelques centimètres au-dessus du sol qui longeaient la route nationale ANGERS/POITIERS sur près d'un kilomètre, mais des ruines ne parlent pas toujours et je n'y avais pas plus prêté attention. Jusqu'à ce matin où j'accompagnais un camarade. À mon interrogation non préméditée pour savoir ce qu'étaient ces vestiges, il me répondit simplement: «C'était un camp de concentration pendant la guerre.» Imaginez ma surprise et mon incrédulité. J'étais à Montreuil depuis une dizaine d'années, j'en étudiais l'histoire, interrogeant les personnes âgées qui avaient toujours vécu là, et jamais je n'avais entendu la moindre allusion à ce camp. Ce fut aussitôt la quête fébrile de cette histoire occultée; la guerre, une autre guerre, me prenait une nouvelle fois dans ses lacs inextricables. Presque trois décennies plus tard, il me semble cerner une vérité difficile à dire et que certains refusent d'accepter, celle d'un camp de la misère et de la honte, le camp de concentration de Montreuil-Bellay qui a sévi de juin 1940 – même si l'on y souffrit avant cette date – à novembre 1945. La voici résumée pour mieux comprendre ce qu'il advient du sauvetage de sa mémoire, le combat n'étant pas gagné à ce jour.

Ce qui allait devenir un camp de concentration¹ pour des Tsiganes... et d'autres, devait être à l'origine une poudrerie que le ministère de l'Armement avait décidé, fin 1939, de construire à proximité de cette petite ville d'Anjou proche de la Touraine et du Poitou. Fut alors embrigadée une





Les vestiges du camp de Montreuil-Bellay, tels qu'on peut les découvrir aujourd'hui: des escaliers ne menant nulle part. Au sol, les soubassements d'un ancien bâtiment. PHOTO J. SIGOT. — Vue du camp en 1944, depuis le haut d'un mirador. ARCHIVES JEAN-CLAUDE LEBLÉ & J. SIGOT. — À l'intérieur du camp, des religieuses, internées volontaires (cf. pages suivantes) distribuent des biscuits vitaminés aux enfants. ARCHIVES DE LA CONGRÉGATION DES FRANCISCAINES MISSIONNAIRES DE MARIE & J. SIGOT.

compagnie d'environ 350 Républicains espagnols astreints à ces travaux forcés. Pour eux c'était accepter ou être refoulés vers l'Espagne franquiste et une mort certaine. Le 19 juin 1940, les entreprises et les Espagnols s'enfuirent juste avant que les Allemands n'eussent franchi la Loire à Saumur.

Jusqu'en mars 1941, le site fut un stalag que l'occupant avait fait entourer de barbelés, pour les soldats français interceptés sur les routes et pour des civils d'une quinzaine de nationalités différentes, dont les ressortissants du Commonwealth qui vivaient dans l'ouest de la France. Hitler s'enlisait alors dans l'incertaine Bataille d'Angle-

terre. Ce fut la seule période au cours de laquelle le camp fut administré par l'ennemi. Après la libération de la plupart des civils, les militaires furent transférés en Allemagne comme prisonniers. Et les célibataires anglais furent envoyés dans un camp à Saint-Denis, près de Paris, où ils restèrent jusqu'en août 1944, pendant que les couples étaient en résidence surveillée dans des hôtels de Vittel.

Le camp de concentration pour Tsiganes fut ouvert le 8 novembre 1941, destiné à tous individus sans domicile fixe, nomades et forains, «ayant le type romani», pour reprendre l'expression non ambiguë du préfet du Finis-

tère, c'est-à-dire Manouches, Gitans, Roms, Sintés et Yénishes. Par familles entières, ils venaient d'une multitude de petits camps ouverts suite au décret de loi du 6 avril 1940 signé par Albert Lebrun, dernier président de la III^e République, décret qui stipulait que ces nomades devaient être rassemblés dans des communes désignées sous la garde de la police. Vichy et l'Occupant ne firent ensuite qu'appliquer ce décret.

Ce 8 novembre 1941, ils étaient 250, précédemment parqués dans le camp de la Morellerie (commune d'Avrillé-les-Ponceaux, en Indre-et-Loire). Le 2 décembre, en arrivaient 213 nouveaux raflés dans les départements bretons. Pour ne citer que les entrées les plus importantes: 756 du camp de Mulsanne (Sarthe) le 3 août 1942, dont quelque 80 clochards raflés à Nantes au cours du printemps et qui disparurent quasiment tous à Montreuil avant la fin de l'hiver; 56 du camp de Rennes, le 5 août; 304 du camp de Poitiers (Vienne), le 27 décembre 1943. L'effectif maximum fut atteint en août 1942 avec 1096 internés.

Le camp comportait deux parties distinctes: des baraques en planches sur pilotis pour le logement des internés; des bâtiments en maçonnerie pour les cuisines, le réfectoire, les écoles, la chapelle, etc. Il y faisait très chaud l'été et très froid l'hiver, l'ensemble étant construit sur une plaine exposée dénuée de toute végétation. Seules les écoles et la chapelle étaient régulièrement chauffées. La prison était un abri souterrain, cave d'une ferme qui avait brûlé au début du xx^e siècle.

1. «Les camps de concentration sont des camps de prisonniers pour les personnes issues de groupes minoritaires, pour les dissidents politiques ou autres individus décrits comme "asociaux", détenus pour une durée indéterminée, le plus souvent sans avoir eu droit à un procès équitable. Ils se différencient des prisons, qui se veulent des lieux de détention légitimes pour ceux qui sont coupables de violer les lois; des camps de prisonniers, où sont détenus les ennemis capturés; et des camps de détention, d'internement ou de réfugiés, où sont rassemblées des populations civiles après une guerre. Il existe aussi des camps de concentration où les détenus sont retenus contre leur gré et sans contrôle judiciaire, mais sans y être maltraités.» (STEVEN L. JACOBS, *Le Livre noir de l'humanité*, éd. Privat, 2001.) Les camps d'extermination étaient une partie d'autres camps, là où se trouvaient les chambres à gaz où l'on tuait les déportés, souvent dès leur arrivée, après sélection, avant de faire disparaître les corps dans les fours crématoires.

Jusqu'en janvier 1943, les nomades furent gardés exclusivement par des gendarmes français; ensuite par des gendarmes et des jeunes gens de la région qui échappaient ainsi au départ pour l'Allemagne pour la «Relève forcée» puis pour le STO (Service du Travail Obligatoire). De nombreux internés furent victimes des difficiles conditions de vie à l'intérieur du camp qu'aggravaient une nourriture toujours insuffisante et de peu de valeur énergétique, et une hygiène déplorable. Avec les clochards moururent dans le camp des personnes âgées et des nouveaux-nés que ne pouvaient suffisamment nourrir des mères elles-mêmes sous-alimentées. En juin et juillet 1944, le camp fut sévèrement bombardé par les Alliés qui savaient qu'un atelier de confection de filets de camouflage pour l'ennemi avait fonctionné dans des baraquements. Les nomades furent alors transférés dans un autre lotissement de l'éphémère poudrière.

Durant la première quinzaine de septembre 1944 furent parqués derrière les barbelés désertés 30 Italiens et 145 soldats vaincus du Reich, dont 107 Géorgiens, Russes «blancs» fidèles à l'ancien régime qui avaient espéré que Hitler vainqueur leur redonnerait un tsar. Puis ce fut le tour des collaborateurs locaux, eux-mêmes bientôt envoyés dans le camp de Châteaubriant pour échapper au triste sort que leur réservaient des compatriotes avides de vengeance et de défoulement.

Les Tsiganes réintégrèrent les baraquements du camp principal début octobre. Si, pour les Angevins, la Libération était intervenue fin août 1944, il n'en avait pas été de même pour eux qui ne quittèrent Montreuil que le 16 janvier 1945... expédiés pour la plupart dans d'autres camps sans autre forme de procès: celui de Jargeau (Loiret) et d'Angoulême (Charente) où certains restèrent jusqu'en juin... 1946!

C'est qu'en janvier 1945, l'on avait besoin du site pour de nouvelles victimes de cette guerre qui n'en finissait pas. Le 20, arrivèrent 796 civils allemands, dont 620 femmes et 71 enfants, arrêtés dans l'Alsace reconquise par l'armée du général Leclerc, internés d'abord dans l'ancien camp nazi du Struthof qui avait repris du service. Beaucoup périrent au cours des mois de l'hiver, suite au voyage en wagons à bestiaux pendant trois jours de l'Alsace à l'Anjou et vu les conditions matérielles lamentables de leur hébergement dans des baraquements en partie ruinés. Beaucoup d'entre eux étaient très âgés. Les rejoignirent au cours du printemps des soldats vaincus de la Poche de Saint-Nazaire puis, en août, des Hollandaises qui avaient épousé des nazis.

En novembre 1945, un nouvel hiver s'annonçant, on précipita leur transfert dans le camp moins dur de Pithiviers (Loiret). Au printemps 1946, un escadron d'un régiment de Chasseurs d'Afrique de l'armée française les remplaça pendant quelques mois. Mais les barbelés électrifiés et les miradors avaient disparu. Enfin, le 22 octobre 1946, toutes les installations furent vendues aux

enchères par les Domaines et démontées. Restaient sur place les ruines impressionnantes des marches et des fondations des bâtiments en maçonnerie, les colonnes du poste de garde devant l'ancienne entrée, et un bâtiment complet.

Mon ouvrage, *Un camp pour les Tsiganes... et les autres*, sorti en 1983. Aucun historien n'avait étudié ce sujet. J'avais bien trouvé

quelques pages sur ces camps pour Tsiganes français dans l'un des nombreux titres de Christian Bernadac, *L'Holocauste oublié, le massacre des Tsiganes* (éditions France-Empire, 1979), mais le journaliste en avait fait des anti-chambres des camps de la mort nazis, ce qu'ils n'ont jamais été, et les clochards nantais décédés pendant l'automne 1942 et l'hiver 1943 étaient devenus sous sa plume des Tsiganes. Je me suis fait nomade pour rechercher d'anciens internés et des témoins. J'en rencontrai beaucoup car ils étaient encore nombreux au début des années 1980: en particulier des gendarmes et des gardiens, des instituteurs, des docteurs et une infirmière, la sage-femme, des religieuses qui avaient partagé volontairement leur quotidien afin de les aider, le curé qui avait officié dans le camp. J'étais allé rencontrer des «voyageurs» dans leur *verdine* [NDLR: terme exact désignant la roulotte] ou sédentarisés; je m'étais rendu jusqu'en Espagne pour retrouver un Républicain espagnol, jusqu'à Chicago où vivait l'une des internées allemandes de 1945... Les Montreuillais m'ont dit peu de choses: que le camp était le but de la promenade dominicale de certains de leurs compatriotes; que je n'avais pas à plaindre ces Manouches qui étaient logés et nourris quand eux... Mon travail gênait, les Tsiganes n'étant pas des gens bien intéressants, et l'on ne voulait pas parler des autres internés, qu'ils fussent Républicains espagnols, clochards, collaborateurs et Russes blancs, que l'on avait oubliés, civils allemands, dont surtout des femmes, qui ne méritaient vraiment aucune pitié après ce qu'ils avaient fait. Il me faudrait me battre, quasiment seul au début, pour dire cette forfaiture ordinaire, sauver cette mémoire. Aidé par Jean-Louis Bauer, dit Poulouche, interné enfant dans quatre camps dont Montreuil, je réussis à faire ériger une stèle dans l'enceinte de l'ancien camp, le 16 janvier 1988. Encore une fois, les autorités sollicitées avaient refusé de nous aider, et quatre amis m'aidèrent à payer les frais de cette première érection sur un tel site. Ce qui n'empêcha pas le Conseil général du Maine-et-Loire de payer quelques années plus tard une somme plus de dix fois supérieure pour un monument en hommage aux victimes vendéennes de 1793. Ce qui me fit écrire dans la presse locale qu'en Anjou, un rebelle à la République était mieux coté qu'un Manouche... Le texte imposé de la plaque commémorative ne manque pas de panache: *En ces lieux se trouvait le camp d'internement* [avait été refusé le terme exact de «concen-

JACQUES SIGOT, *Un camp pour les Tsiganes... et les autres*. Montreuil-Bellay, 1940-1945, éditions Wallada, 1983. Ouvrage réédité et complété en 1994 sous le titre *Ces barbelés oubliés par l'Histoire*.



Voici une vue générale du camp de Montreuil-Bellay. Evidemment, pour des gens habitués à vivre au jour le jour, sur les routes et à jouir d'une entière liberté, la nouvelle existence qui leur est imposée paraît difficilement supportable.

Pendant la guerre, une habitante de Montreuil-Bellay, son fils et leur chien, en promenade du dimanche devant le camp. ARCHIVES J.CHAMPIGNY & J.SIGOT — Une preuve par l'absurde du non-respect de la mémoire du camp: sur le terrain même de l'ancien camp, une pancarte publicitaire pour un camping... trois étoiles! PHOTO J.SIGOT. — Un article de journal sur le camp, paru en 1944 dans la revue *Toute la vie*. ARCHIVES J.SIGOT.

tration»] de Montreuil-Bellay. De novembre 1941 à janvier 1945, plusieurs milliers d'hommes, de femmes et d'enfants tsiganes [avaient été refusée l'inscription de toutes les autres victimes de ce camp] y souffrirent, victimes d'une détention arbitraire. Vous avez dit «arbitraire»? Matière élégante de ne pas citer nommément la III^e République qui signa le décret d'avril 1940, l'État Français qui l'appliqua, et le Gouvernement Provisoire de la République qui l'oublia.

François Mitterrand désigna en 1990 Montreuil-Bellay comme lieu de mémoire nationale pour les Tsiganes victimes de la Seconde Guerre mondiale. Une cérémonie officielle a lieu depuis, chaque année le dernier samedi d'avril. Une décennie de nouvelles recherches et de rencontres provoquées par la première édition en permet une seconde plus complète et surtout plus illustrée. Le petit-fils du directeur du camp

m'avait offert des photos prises par sa mère en 1944, documents rares sur un tel sujet. Pourtant l'ancien camp gêne encore la sérénité de mes compatriotes. Les vestiges un à un disparaissent. Le seul bâtiment complet encore existant vient d'être rasé parce que l'on a construit cent mètres plus loin un rond-point routier; les colonnes du poste de garde, qui ne gênaient pas, ont été escamotées à l'occasion de l'élargissement de quelques centimètres du virage proche. Un nouveau rond-point menaçait la prison et la stèle, mais un abondant courrier a réussi à évacuer le projet. Le terrain appartenait et appartient toujours à un pharmacien du bourg. Depuis plus d'un demi-siècle, il sert de pacage pour des animaux qui piétinent les ruines. C'étaient de pacifiques moutons, ce sont maintenant de lourdes vaches dévastatrices... Une association³, créée en 2004, s'est donné

comme objectif de sauver le terrain

3. L'AMCT, Les Amis de la Mémoire du camp tzigane de Montreuil-Bellay. <http://memoire.du.camp.free.fr>

aujourd'hui dans un état déplorable, et de le nettoyer pour qu'il devienne un lieu de mémoire. La mairie a proposé de l'acquérir en faisant valoir son droit de préemption et d'en confier l'animation à l'association. Vieille promesse qui dort et qui n'aboutit pas. Serait-ce toujours parce qu'en Anjou, comme ailleurs, les Manouches, les Tsiganes, n'ont pas la cote? Pitié pour quelques ares de terre abandonnés aux herbes folles et aux chardons! Là y souffrirent de janvier 1940 à novembre 1945 des Républicains espagnols, nos soldats vaincus, nos hôtes britanniques, nos Tsiganes, nos clochards, nos collaborateurs, mais aussi des soldats russes alliés à l'ennemi, des civils et des soldats allemands, et quelques autres que les archives et les mémoires ont oubliés, victimes de la haine ou de l'indifférence. ■



Ci-dessus: L'état déplorable du site aujourd'hui. — En haut à droite: L'inauguration de la stèle, le 16 janvier 1988, en présence de (de gauche à droite) Jacques Sigot, Jean Tissier, sous-préfet de Saumur, Jean-Louis Bauer dit «Poulouche», ancien interné, et Albert Roux, maire de Montreuil-Bellay.

Ci-contre et page de droite: Dessins des religieuses du camp. La Congrégation des Franciscaines Missionnaires de Marie a confié à Jacques Sigot les documents d'époque rédigés par les sœurs qui ont, volontairement, partagé la vie des internés entre janvier 1942 et janvier 1945, logeant dans un bâtiment à l'intérieur de l'enceinte des barbelés électrifiés. [Cf. *Gavroche* n° 150, avril 2007, pour un dossier exhaustif sur la question et des extraits du journal tenu par les religieuses.] — Ci-contre, une page du **carnet illustré** rédigé au quotidien par les sœurs. — Page de droite, le **plan illustré** d'une partie du camp. On peut y voir, dessinés à l'aquarelle, et avec un tracé très doux qui rend les scènes presque bucoliques [NDLR: le document d'origine est en couleurs], la prison, les enfants qui jouent, les hommes qui travaillent, la cantine, le «bureau» du directeur... Le camp était longé d'un côté par une route nationale, de l'autre par une voie ferrée. Toutes deux reliaient Angers à Poitiers.

Je prends donc Juliana. La répétition finirait lorsque nous entendrions des cris sous la fenêtre. Juliana! t'es libérée! ...

Et après la déesse, nous voyons frapper les familles qui quittent le camp. La première maman qui a tant pleuré sur les sort de ses 11 enfants nous cria, dans sa joie: «Ma sœur! on est au paradis!»

Mais nous le baptême de deux bébés nés à l'hôpital au dernier temps... cette fois encore les mairies ne sont pas ce qu'il faudrait... l'ère d'ailleurs, ne paraît pas.

Ma maman se décide enfin à changer pain et manoir. Mais nous ne sommes pas pour cela au bord de nos existences. Le curé arrive, met le surplus, l'écrit... et s'aperçoit qu'il a oublié son rituel! Nous cherchons un miracle... mais les oraisons ne sont pas au complet... Nous allons trouver l'adjuvant: Un gendarme à bicyclette part à Montreuil chercher le rituel. Le presbytère étant fermé, il revient les mains vides...

M^{re} le curé quitte alors son surplus et part à son tour à la recherche du précieux livre. Tout le de côté que la famille ne l'attendait plus... Enfin à 6^h, le baptême est fait: il y a une petite Jean et une petite Rosita...

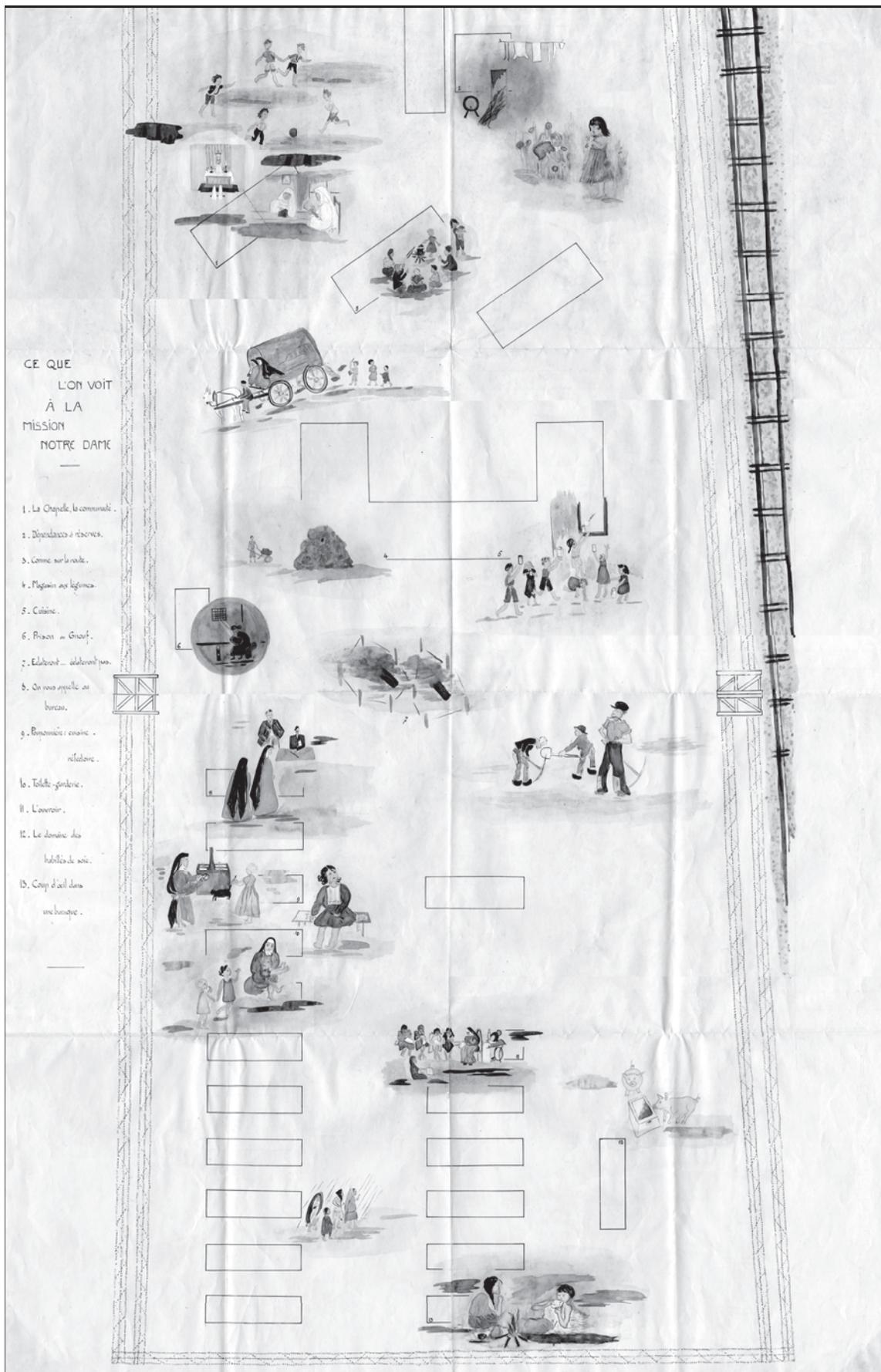
PHILOSOPHIE ROMANICHELLE ..

Un soir, une de nous, passant devant une banque plaisante M^{re} D sur la riveaux des pieds de son fils qui n'ont pas touché l'eau depuis longtemps. La bonne femme se met à rire et rigoler: «Heureusement, ça ne va pas voler les diables!»

La même appelait à grande voix son fils, son pauvre petit (le son des oiseaux en langage de la route) pour qu'il cherche sa petite maison, âgé de 3 ans. Pauvre petit n'entend pas... Pleine de philosophie la bonne femme conclut: «Après tout, y a les barbelés, ma maison ne peut pas être dérangée par les curus.»

Et elle ne s'en passe pas plus!

«Ce qui est à toi...» M^{re} W vient faire manger son pain et se présente avec sa gamelle et une cuiller à nous: «La cuiller à nous est conjuguée auvernat... Mais le pain ne peut pas manger sans cuiller. Mon bon Dieu, notre petite cuiller comment à présent un instant la cuiller. 5 ans de beauté achève, M^{re} W respectait, s'en va bien fait la cuiller à nous»



CE QUE
L'ON VOIT
À LA
MISSION
NOTRE DAME

1. La Chapelle, la communale.
2. Dépandaces et réserves.
3. Comme sur la route.
4. Pigeons aux légumes.
5. Cuisine.
6. Prison au Grosif.
7. Edouard... adolent pas.
8. On vous appelle au bureau.
9. Benonnie : enaine...
relative.
10. Toilette-garçonne.
11. L'aveoir.
12. Le domaine des
habillés de nuit.
13. Copy d'aël dans
une boutique.